



Politique

N°6123

Domaine : Administration scolaire et procédures

En vigueur : Le 30 mars 2010

Révisée le :

DÉPISTAGE PRÉCOCE ET CONTINU

1. PRÉAMBULE

Attendu que chaque élève a droit à un programme scolaire de qualité dans un milieu accueillant et respectueux de l'enfant, de sa famille et de ses valeurs morales et spirituelles;

Attendu que le Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières croit que le dépistage précoce et continu est un élément primordial du développement intégral de chaque enfant;

Attendu que le dépistage précoce et continu vise la prévention des difficultés d'apprentissage;

Attendu que le succès du processus de dépistage précoce et continu repose sur la participation assidue des parents et tuteurs, de l'école et des organismes communautaires et sur une étroite collaboration entre ces divers intervenants;

Attendu que la maternelle et le jardin d'enfants constituent des étapes très importantes dans la vie de l'enfant car ses habiletés sociales, sa motricité, ses capacités intellectuelles et ses aptitudes linguistiques se développent de façon optimale durant ces années;

Il est résolu que le Conseil mettra en oeuvre le processus de dépistage précoce et continu dans ses écoles selon les procédures établies en collaboration avec tous les partenaires de la région.

2. DÉFINITIONS

2.1 IPAS

Inventaire des préalables à l'apprentissage scolaire

2.2 Rosner

Test d'analyse auditive

2.3 OEW

Outil d'enseignement web

2.4 SAS

Site des administrateurs scolaires

2.5 DSO

Dossier scolaire de l'Ontario

3. PRINCIPES DU DÉPISTAGE PRÉCOCE

- 3.1** L'intervention précoce et la prévention demeure la préoccupation centrale du programme de dépistage précoce qui commence dès l'inscription en maternelle et se poursuit jusqu'à la 12^e année. Le Conseil s'engage à fournir, aux écoles et aux enseignants, les soutiens nécessaires dans le processus d'évaluation et dans la planification de la programmation et des interventions.
- 3.2** Tout élève a droit d'accéder à un programme scolaire de qualité, dans un milieu accueillant et respectueux de l'élève et de sa famille.
- 3.3** Le dépistage précoce vise essentiellement à déterminer où en est l'enfant dans son développement global et consiste à bien identifier les besoins afin d'intervenir tôt dans ses premières années d'études. L'élève aborde alors une étape importante de sa vie où motricité, socialisation, intelligence, numératie et langage doivent se développer de façon optimale.
- 3.4** Il est important de se souvenir que les données du dépistage des forces et des besoins de l'élève sont provisoires et elles ne doivent pas servir à prédire le rendement à long terme de l'enfant. Ces données peuvent par contre nous aider à identifier le niveau d'apprentissage de l'élève à son arrivée à l'école et lui permettre, par la mise en oeuvre d'un programme approprié, de vivre des expériences de réussites.

4. OBJECTIFS

- 4.1** Le dépistage précoce doit :

4.1.1 identifier le niveau de développement de chaque enfant et de ses capacités et besoins d'apprentissages;

4.1.2 veiller à ce que les programmes éducatifs soient conçus de façon à répondre à ces besoins et à faciliter le développement et l'épanouissement de chaque enfant.

4.2 Toutes les données recueillies à travers les étapes du dépistage précoce et continu sont documentées dans l'entrevue d'accueil et au site de l'outil d'enseignement web (OEW).

5. PROCESSUS D'ENTRÉE À L'ÉCOLE

5.1 Le processus du dépistage précoce vise à situer l'élève dans son développement afin de répondre à ses besoins, par la mise en oeuvre d'un programme éducatif de qualité. L'entrée à l'école suit les étapes suivantes:

5.1.1 La direction de l'école et l'enseignant rencontrent les parents lors de l'inscription.

5.1.2 Avant l'entrée scolaire de l'enfant, une entrevue d'accueil avec les parents est prévue par l'un enseignant ou une enseignante. Cette entrevue a pour but de fournir aux parents l'occasion de parler de leur enfant. L'entrevue permet aussi de recueillir des renseignements pertinents sur le développement de l'enfant. Un questionnaire, intitulé L'entrevue d'accueil (élaboré par le CSPGNO et utilisé avec permission) est rempli par l'enseignant, dans la langue de communication des parents, lors d'une rencontre à laquelle les parents sont convoqués. Cette entrevue a lieu également avec les parents dont les enfants s'inscrivent plus tard à la maternelle ou au jardin ou viennent d'un autre conseil.

5.1.3 L'entrée échelonnée permet à l'élève qui débute de s'intégrer graduellement au milieu scolaire et favorise chez l'enseignant l'adoption d'une approche très accueillante et d'une intervention particulièrement efficace auprès des élèves qui requièrent un accompagnement et une attention plus immédiate. Après ce temps privilégié pour l'observation, l'enseignant pourrait déjà élaborer un programme spécial à l'intention des élèves ayant des besoins particuliers.

6. MÉTHODES DE DÉPISTAGE PRÉCOCE ET STRATÉGIES D'INTERVENTION

6.1 Suite à la note de service du ministère de l'Éducation de l'Ontario, il est recommandé que le dépistage précoce au Conseil scolaire

catholique de district des Grandes Rivières se fasse à partir de l'outil d'enseignement web (OEW).

- 6.2** L'outil d'enseignement web mesure :
 - 6.2.1** la maturité scolaire (Inventaire des préalables à l'apprentissage scolaire/maternelle, jardin d'enfants);
 - 6.2.2** la conscience phonologique (Rosner/jardin d'enfants);
 - 6.2.3** le domaine de la numératie.
- 6.3** Il permet de repérer les élèves à risque et leur assure un appui.
- 6.4** Il fournit un profil de l'élève et/ou de la classe sous forme graphique représentant les forces et les défis.
- 6.5** Il soutient les préoccupations des enseignants au sujet des élèves et accélère le processus d'identification.
- 6.6** Il offre des grilles d'observation comme outils de mesure pour appliquer les interventions de l'enseignant.
- 6.7** Il permet de procéder au rattrapage avant que se manifeste un problème scolaire concret.
- 6.8** Il possède une base de données des interventions (stratégies pour l'enseignant ainsi que pour les parents désireux de vouloir intervenir au foyer).
- 6.9** Il offre une structure de suivis continus.

7. ÉCHÉANCIER

- 7.1** Avant la rentrée scolaire - Entrevue avec les parents, entrée de données, et observations
 - 7.1.1** Le titulaire rencontre les parents afin de remplir en leur présence L'entrevue d'accueil. Ce questionnaire sera par la suite placé dans le DSO de l'enfant. Les intervenants (enseignants ressources, direction, psychologue, orthophoniste, etc.) pourront s'y référer au besoin.
 - 7.1.2** La direction crée les classes de maternelle et du jardin d'enfants, en y insérant le nom de l'enseignant ainsi que les informations nécessaires au sujet de chaque élève de la classe, à l'aide du site des administrateurs scolaires (SAS).

7.1.3 Le titulaire observe, de façon journalière, de septembre à novembre, ses élèves, et consigne ses observations sous forme de grilles d'observation ou autre.

7.2 Début novembre - Lettre aux parents

7.2.1 La direction d'école envoie une note explicative aux parents avant de faire le ou les dépistage(s). L'AOTA (L'association ontarienne des troubles d'apprentissage) et le MÉO se sont entendus d'un modèle uniforme en province afin d'aviser les parents qu'un dépistage aura lieu.

7.3 Fin novembre - Les premiers dépistages

7.3.1 Le titulaire de maternelle et du jardin d'enfants complète l'Inventaire des préalables à l'apprentissage (IPAS) pour chacun de ses élèves. Ce dépistage est fait par observation. Les cinq domaines évalués sont :

7.3.1.1 capacité d'attention et de mémoire;

7.3.1.2 fluidité verbale;

7.3.1.3 intérêt et participation;

7.3.1.4 habileté à identifier les lettres;

7.3.1.5 calligraphie.

7.3.2 Le titulaire du jardin d'enfants seulement fait la passation du test d'analyse auditive Rosner. Cet outil de dépistage est d'une durée approximative de 5 à 10 minutes par élève.

7.3.3 Le titulaire de maternelle et du jardin d'enfants complète le dépistage mathématique pour chacun de ses élèves. Ce dépistage comporte deux sections :

7.3.3.1 observation des connaissances et habiletés de l'enfant dans certains domaines des mathématiques (septembre à novembre);

7.3.3.2 exécution de tâches mathématiques (novembre).

7.3.4 En novembre, ces dépistages se font dans la langue de communication de l'enfant à la maternelle seulement. En novembre, au jardin, les dépistages se font en français sauf pour l'élève qui pour des circonstances particulières serait non conversant.

7.3.5 Suite à la passation de ces outils (IPAS, Rosner, et le dépistage en mathématiques) le titulaire entre les données recueillies sur le site de l'OEWS. Une analyse des données se

fait automatiquement et le titulaire imprime le profil (version sans résultats) de chacun de ses élèves pour qui il a rentré les données.

7.3.6 La copie originale du profil de l'élève doit être signée par la direction et le titulaire et placée au DSO de l'élève.

7.3.7 Le titulaire imprime le profil de sa classe, surligne le nom des élèves ayant un drapeau et remet une copie à la direction de l'école et une copie à l'enseignant EED.

7.4 Début décembre

7.4.1 Lors de la rencontre avec les parents, en même temps que le bulletin, le titulaire partage les renseignements du profil de l'élève avec ses parents (forces et défis). Le titulaire renseigne les parents des démarches pédagogiques qui seront mises en vigueur afin de permettre à l'enfant d'améliorer son rendement de façon progressive. Le parent signe le formulaire indiquant qu'il a été informé du profil de son enfant. Si le parent n'a pas assisté à la rencontre, l'enseignant coche et signe le formulaire (annexe A).

7.5 Décembre à fin mai

7.5.1 Le titulaire assure un suivi continu tout au long de l'année. Il différencie son enseignement, ses stratégies et ses ressources pédagogiques afin de répondre aux besoins individuels de chaque enfant.

7.5.2 L'équipe-école appuie le titulaire au besoin. Cet appui peut être direct ou indirect.

7.5.3 L'outil informatisé fournit une banque de données pertinentes. On y trouve les forces et les défis de l'élève, les interventions proposées à l'enseignant et aux parents, une variété de stratégies à utiliser, des interventions ciblées, des stratégies utilisées, des grilles d'observation etc. Il est important d'assurer un suivi continu pendant l'année scolaire. Afin d'assurer l'efficacité du dépistage, il est primordial que le tout soit entré dans l'Outil d'enseignement web (OEW).

7.6 Fin mai/ début juin - 2e dépistage

7.6.1 Le titulaire fait passer à nouveau l'IPAS, le Rosner et/ou le dépistage en mathématique à **ses élèves repérés par l'outil** (drapeau jaune, cercle blanc) **ainsi qu'aux élèves à qui le titulaire a fait passer le/les dépistages en anglais en novembre.**

- 7.6.2 Le titulaire qui le désire peut faire passer de nouveau les dépistages à toute sa classe afin de mesurer le cheminement.**
- 7.6.3** Suite à la passation de ces outils (IPAS, Rosner et le dépistage en mathématiques), le titulaire entre les données recueillies sur le site de l'OEW. Si cela n'a pas encore été fait, le titulaire s'assure d'indiquer, dans le profil de l'élève, la date de fin de chaque intervention ainsi que la mention non réussie, réussie, non concluante ou à employer à la maison pour chaque intervention. Une analyse des données se fait automatiquement et le titulaire imprime le profil (version sans résultats) de chacun de ses élèves pour qui il a entré les données.
- 7.6.4** Le titulaire avise l'équipe-école et les parents des élèves que ne répondent pas de la façon prévue pour leur âge et joint le formulaire d'avis au profil de l'élève (Annexe B) dans le DSO.
- 7.6.5** L'équipe-école entame le processus d'aiguillage interne avec la direction d'école.
- 7.6.6** Pendant l'été, toutes les données des élèves sont archivées par l'OEW et l'outil est prêt à être réutilisé au mois de septembre.

8. RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Le dépistage précoce et continu repose sur l'étroite collaboration et la participation des parents, de l'école et des organismes communautaires. Les efforts isolés des parents ou de l'école ou ceux des organismes communautaires ne peuvent suffire à respecter la gamme des besoins de l'élève. Par contre, les efforts concertés de ces partenaires seront avantageux et profitables pour l'élève.

8.1 Rôle de la direction d'école :

- 8.1.1** La direction d'école est la première personne responsable de la mise en oeuvre du programme de dépistage précoce et continu. Elle doit s'assurer que tous les élèves et leurs parents fassent l'objet d'un accueil chaleureux à l'école et qu'une communication constante règne entre les parents et l'école et ce, tout au long du processus de dépistage. Elle doit aussi s'assurer que chaque élève fasse l'objet d'une observation soutenue et reçoive l'appui pouvant répondre à ses besoins individuels.
- 8.1.2** La direction s'assure que la formation est livrée au personnel enseignant.

8.1.3 La direction appui son personnel dans leur démarche de dépistage à l'aide du site des administrateurs scolaires (SAS) de l'outil d'enseignement web.

8.2 Rôle du personnel enseignant :

8.2.1 Le personnel enseignant joue un rôle important dans la mise en oeuvre du dépistage précoce et continu. Il doit favoriser l'intégration de l'élève à l'école et lui assurer des expériences de réussites scolaires.

8.2.2 Le personnel doit observer et évaluer les développements de chaque élève, choisir des stratégies et des interventions appropriées. Il importe de bien identifier les besoins de l'élève et d'intervenir tôt et de façon efficace à chacune des années scolaires, mais particulièrement en maternelle et au jardin alors que l'élève aborde une étape très importante de sa vie où motricité, socialisation, intelligence, numératie et langage doivent se développer de façon optimale. Enfin, il doit développer une communication constante avec les parents, afin d'aider l'élève à se développer au maximum de ses capacités.

8.3 Rôle des parents :

8.3.1 Les parents ont un rôle crucial dans le processus du dépistage précoce et continu. Tout le travail déjà réalisé auprès de l'élève, soit dans le domicile familial, à la garderie ou dans les agences de services sociaux ou de santé, est important pour l'école qui veut répondre aux besoins de l'élève. Les parents possèdent de l'information privilégiée et peuvent la transmettre au personnel de l'école dans le but d'aider leur enfant à s'épanouir au sein de l'école.

8.3.2 La participation des parents est souhaitable afin de permettre à l'école de connaître, dès le début de la scolarité, les besoins de l'élève, afin de pouvoir intervenir le plus rapidement et efficacement possible.

9. MÉTHODE DE SUIVI

9.1 La directrice de l'éducation ou son délégué, doit, à tous les 3 ans, faire un rapport au Conseil sur la mise en oeuvre de cette politique.

9.2 Le rapport contiendra les points suivants :

9.2.1 les défis occasionnés dans la mise en oeuvre de cette politique;

9.2.2 les recommandations suggérées afin d'améliorer cette politique.